



CRISTAL

Appel à mobilisation.

Concernant le travail en régime posté :

La revendication établie collectivement permettant de maintenir des conditions de travail et de vie sociale les moins pénalisantes possibles avec un horaire adapté n'a pas été satisfaite.

La direction ne ferme pas la porte des négociations puisqu'elle propose « d'aménager » des horaires individuels ou bien de décaler d'1 heure les débuts et fins d'horaire dès la semaine N°38 soit du 17 au 21 septembre 2012.

Par cette mesurette, la direction reconnaît que l'horaire de 5 matins et après-midis par semaine n'est pas de nature à préserver des conditions de vie et de travail acceptable.

Pour appuyer la revendication, le syndicat CGT Cristal appelle tous les salariés à promouvoir la santé comme la qualité du travail avec une activité professionnelle lente.

Rappel de la revendication :

	Equipe 1	Equipe 2
Lundi	5h00 - 12h30	12h30 – 20h
Mardi	5h00 - 12h30	12h30 – 20h30
Mercredi	5h00 - 12h00	12h00 – 19h
Jeudi	12h30 – 20h	06h00 - 12h30
Vendredi	12h30 – 20h	05h00 – 12h30
Total	37h	36h30

Les fondements de cette revendication sont basés sur la garantie du maintien de salaire voir au-delà....